



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congé de paternité

Question écrite n° 110624

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le congé paternité. Depuis le 1er janvier 2002, les jeunes pères ont la possibilité, dans les quatre mois suivant la naissance de l'enfant, de disposer de 11 jours de congé et 18 dans le cas de naissance multiple. Il souhaiterait connaître le bilan de la mise en place de ce dispositif auprès des jeunes pères.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110624

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 6000

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)